

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 18 OCTOBRE 2018

**Le conseil d'école s'est tenu à l'école de Labastide-Beauvoir le jeudi 18 octobre à 18h.**

Présents : Enseignantes : Mme Duffort (directrice), Mme Saysset, Mme Camboulives, M. Hot, Mme Papaix, Mme Saint-Cricq  
Mairie : Mme Fauré (maire-adjoint)  
Délégués des parents d'élèves titulaires : Mme Michaux, Mme Harang, M. Jolibois,  
Invités : les délégués des parents d'élèves suppléants : Mme Laberthe, Mme Perez, Mme Sicard  
Mme Chevalier, directrice de l'ALAE

Mme Fauré demande de bien vouloir excuser l'absence de M. Ravoire (maire) retenu à une réunion du Sicoval

### **1. Rentrée 2018 :**

#### **Effectifs :**

PS =20                      MS =9                      GS =15                      soit 44 élèves de maternelle  
CP = 9                      CE1 = 20                      CE2 =11                      CM1 = 12                      CM2 =18 soit 70 élèves d'élémentaire  
Total = 114 élèves. (112 élèves en 2016/2017, 108 élèves en 2017/2018)

L'effectif est à nouveau en légère augmentation cette année scolaire. Il y a eu beaucoup d'arrivées en PS et 3 élèves dans les autres niveaux. Depuis la rentrée 3 élèves ont quitté l'école.

La répartition actuelle :

PS= 20

MS-GS= 9+ 15 = 24

CP-CE1= 9+ 13= 22

CE2-CM1= 11+12= 23

CE1-CM2= 7+18 = 25

Les CE1 ont été répartis dans deux classes au cas par cas, par rapport à l'autonomie et en fonction de la constitution de groupes homogènes.

#### **Equipe pédagogique :**

•Le personnel enseignant :

3 enseignantes titulaires conservent leur poste à la rentrée : Mme DUFFORT, Mme SAYSSET, et Mme SAINT CRICQ.

2 nouvelles enseignantes ont été nommées dans notre école : Mme CAMBOULIVES (CP/CE1) et Mme RIZZETTO (directrice, CE2/CM1).

Mme RIZZETTO est en congé maternité jusqu'aux vacances de Noël : Mme DUFFORT assure l'interim de direction et M. HOT le remplacement en CE2/CM1 pendant son absence.

Mme PAPAIX est affectée sur la décharge de direction de la directrice le jeudi.

•Les employées municipales :

Mme Emmanuelle CONTIVAL est l'ATSEM des PS. Mme Teresa DE SOUSA la remplace le vendredi après-midi, pour que cette dernière puisse assister aux réunions de l'équipe ALAE.

Mme Sabine SENAC est l'ATSEM de la classe des MS/GS. Elle intervient dans la classe de 8h50 à 11h15, et de 14h20 à 16h, sauf le vendredi après-midi pour assister à la réunion de l'ALAE.

•Le RASED :

Mme BLONDEY occupe le poste de psychologue scolaire. Elle intervient principalement pour des bilans et des équipes éducatives lorsque cela est nécessaire. Elle reçoit les familles qui en font la demande. Ses coordonnées ont été glissées dans les cahiers de liaison.

Il existe également un maître E, spécialisé dans la difficulté scolaire, et un maître G, spécialisé dans les difficultés qui relèvent de la motricité, qui interviendront dans certaines écoles dites « prioritaires » dans la circonscription de Castanet. N'étant pas prioritaires, nous n'en bénéficierons pas.

**Elections des parents délégués :**

Les élections ont eu lieu le vendredi 12 octobre 2018, le taux de participation a été de 49,15%

**Organisation :**

•Les horaires restent inchangés : accueil à 8h50 et 13h35, début des cours à 9h et 13h45, fin des cours à 12h et 16h, mercredi : accueil à 8h50 ; début des cours à 9h jusqu'à midi.

•Décloisonnement tous les après-midi de 14h15 à 15h sauf le vendredi : Mme Saint-Cricq prend en charge le groupe de CM2 sans les CE1, ceci permet un travail en petit groupe pour les CM2. Tous les CE1 sont réunis pour travailler ensemble dans la classe de Mme Camboulives. Tous les CP sont avec les GS dans la classe de Mme Saysset, enfin les MS qui ne dorment pas vont dans la classe de Mme Duffort et Mme Papaix.

•Les PS sont accueillis tous les jours à la sieste, ainsi que les MS qui en ont besoin.

Question des parents : Serait-il possible d'avoir la liste complète des fournitures scolaires en fin d'année avec éventuellement un complément la semaine de la rentrée (afin d'éviter des rajouts toutes les semaines car il est difficile de se réapprovisionner après le 15 septembre) ?

Réponse de l'équipe enseignante : Il s'agissait d'une demande pour couvrir des cahiers pour une classe. L'enseignante s'en excuse et cette fourniture supplémentaire sera demandée dans la liste l'an prochain.

**Organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2019 :**

Question de la directrice et des parents : Quelle organisation de la semaine scolaire est envisageable pour l'année scolaire prochaine ? Est-ce que la CAF continue à verser une subvention depuis juin 2018 ?

Réponse de la mairie : A l'heure actuelle nous n'avons aucune information concernant une éventuelle décision à prendre pour la rentrée future. Sachant que certaines communes sont à 4 jours et d'autres à 4 jours et demi, une telle harmonisation du secteur pourrait aller en ce sens. De son côté, la municipalité n'a pas prévue de changer le fonctionnement actuel étant donné que les subventions perçues par la CAF persistent, puisque le PEDT est en place. Seule une coupe de cette aide pourrait obliger le conseil municipal à revoir le fonctionnement de sa structure. Pour autant, au sujet des rythmes scolaires, comme nous l'avons fait il y a quelques mois pour la rentrée 2018, une telle décision de réorganisation scolaire doit être tout de même actée en conseil d'école afin de faire remonter la décision au DASEN, le directeur académique des services de l'éducation nationale, puisque quoi qu'il en soit, même si nous étions collectivement favorables, la décision finale lui appartient.

**Budget mairie :**

Le budget municipal consacré aux dépenses liées au matériel scolaire s'élève à 6 000 € pour l'année 2018, soit une moyenne de 51,28 € par enfant. Ce budget a été consacré à l'achat de cahiers, de feuilles, de protège-cahiers, de petit matériel de papeterie, de matériel d'arts plastiques,

de jeux éducatifs, de manuels et fichiers, de livres, de documents pédagogiques, de cartouche d'encre pour imprimante, ...

### **Les activités pédagogiques complémentaires (APC) :**

Ce temps permet aux enseignantes de travailler en petits groupes, en général sur les difficultés, mais aussi sur de la méthodologie ou sur un projet. En ce sens, elles concernent tous les élèves.

Elles se déroulent le jeudi de 16h à 17h.

Les enseignantes souhaitent signaler que, pour les élèves en grande difficulté, le dispositif n'est pas suffisant et ne peut remplacer une aide comme celle du RASED dont nous ne bénéficions plus ou très peu.

### **Activité natation :**

Cette activité concerne la classe de CP/CE1 et la classe de CE1/CM2.

Le créneau réservé est celui du 09 janvier 2019 au 27 mars 2019. Les 10 séances auront lieu le mercredi pendant cette période, de 10h à 11h.

Les deux classes devront être suivies à tour de rôle par deux parents qui ont passé un agrément leur permettant d'accompagner les élèves lors des séances. La présence d'au moins un parent agréé par classe est obligatoire. Il serait donc souhaitable que quatre parents accompagnent les élèves à chaque séance afin de sécuriser davantage l'activité. Les habilitations des parents agréés ont été renouvelées et un parent a passé l'agrément.

Question des parents : L'activité piscine commence début janvier, y a-t-il suffisamment de parents pour l'encadrement ? Si ce n'est pas le cas quelles mesures seront prises afin de maintenir cette activité (relance auprès de volontaires ...) ?

Réponse de la directrice : Une information a été diffusée dans les cahiers de liaison des personnes déjà agréées afin d'établir un premier planning mais seulement deux parents de la classe de CP/CE1 possèdent un agrément et aucun autre parent ne s'est porté volontaire dans cette classe. Nous n'avons donc pas assez de parents accompagnateurs pour cette classe. Une nouvelle formation aura lieu en novembre et les parents sont vivement invités à s'y inscrire, à défaut la classe de CP/CE1 ne pourra pas participer à l'activité natation cette année.

Le coût de l'activité s'élève à 1 000 € pour les entrées piscine. Un devis a été demandé par la mairie auprès des transporteurs.

La directrice souligne l'effort de la mairie de continuer à conserver le budget pour que deux classes puissent participer à l'activité.

Une réunion d'information aura lieu pour notamment mettre en place le planning des parents accompagnateurs.

### **Autres activités :**

Les élèves de CP et de CE1 ont participé à une rencontre sportive de circonscription : ils se sont rendus à la ferme des 50 de Ramonville le jeudi 11 octobre après-midi pour une rencontre cross. Cette sortie a été financée par la coopérative scolaire.

Question des parents : Avez-vous un agenda des différentes manifestations prévues (sorties, spectacles ...) ?

Réponse de la directrice :

Pour le moment, notre programmation pour l'année scolaire n'est pas encore finalisée. Nous prévoyons de travailler autour d'un projet cirque cette année, et nous souhaiterions proposer une sortie au cirque traditionnel pour les élèves de maternelle et une sortie au cirque contemporain pour les élémentaires.

- Les maternelles se rendront au mois de février au cinéma studio 7 pour visionner 3

courts métrages dont un sur le thème du cirque.

Les maternelles ont aussi pour projet de s'inscrire aux rencontres athlétisme et jeux collectifs organisées par la circonscription de Castanet, nous espérons que les deux classes pourront être retenues pour y participer.

- La classe de CP/CE1 a un projet de correspondance avec l'école de Villeneuve.
- Les CE2/CM1/CM2 participeront au permis internet.
- L'enseignante de CM2 souhaite s'engager dans un projet de lien CM2/6è avec le collège.

Question des parents : Serait-il envisageable de prévoir une sortie (type classe découverte /activités sportives ...) sur 3 /4 jours avec participation financière des parents ?

Réponse de la directrice :

Oui, nous souhaitons que tous les élèves puissent au moins une fois dans leur scolarité bénéficier d'un tel projet. Pour cette année nous avons deux pistes en cours de réflexion pour le projet cirque : la première possibilité serait d'accueillir dans notre village un intervenant extérieur pendant deux semaines en avril afin de faire pratiquer à tous les élèves des activités cirque et proposer aux familles un spectacle en fin de stage, le coût de cette intervention serait de :

- 4800 euros soit environ 42 euros par enfant.

La deuxième possibilité serait de partir en classe découverte cirque et découverte du milieu marin pour tous les élèves de l'école au mois de mars avec un séjour plus court pour les maternelles que pour les élémentaires. Il faudrait compter :

- 7500 euros pour 3 jours pour les maternelles soit 170 euros par enfant
- 19630 euros pour les élémentaires pour 5 jours soit 280 euros par enfant.

Il faut y ajouter le coût du transport qui s'élèverait à 3570 euros soit 31 euros par enfant.

Les parents délégués sont favorables au projet de classe découverte et le valident, une large discussion s'engage alors afin d'étudier plusieurs pistes pour diminuer le coût pour les familles. Le projet sera affiné dans les prochaines semaines.

### **Bibliothèque municipale :**

Fréquentation de la **bibliothèque municipale** pour emprunter des livres environ une fois par mois le mardi. Merci à Mmes JULIEN et RAVOIRE de nous recevoir.

## **2. Sécurité:**

Auront été opérés cette période :

- un **exercice de mise à l'abri dans le cadre du PPMS** (plan particulier de mise en sécurité) le mercredi 17 octobre. Cet exercice avait pour thème l'intrusion attentat. Il s'agissait d'évaluer les meilleures façons de se cacher et/ou de s'échapper de l'école.

Le discours des enseignantes est adapté à chaque âge des enfants; il est nécessaire d'éviter autant que possible une situation anxieuse, tout en visant une efficacité maximale de l'exercice.

L'exercice s'est bien déroulé mais la nouvelle alarme n'a pas été audible dans tous les lieux de l'école aussi il faudra améliorer ce point. La mairie s'occupe de voir s'il est possible de monter davantage le son de l'alarme sinon il faudra ajouter des boîtiers dans tous les lieux nécessaires.

Pour rappel l'école est soumise à 3 autres risques majeurs : la tempête, le nuage nucléaire et le nuage chimique.

Des exercices de confinement dans le bâtiment principal, déjà pratiqués depuis plusieurs années, ont lieu dorénavant 2 fois par an.

La directrice remercie la mairie pour l'installation de l'alarme PPMS dans les locaux.

- un **exercice d'évacuation incendie** aura lieu le 28 novembre.

-Le **plan vigipirate** est toujours d'actualité. La dernière circulaire mentionne qu'il est nécessaire de « consolider la culture de la sécurité au sein des établissements pour faire face à la menace terroriste ». Rappel des consignes :

-Interdiction de se garer devant l'école. La directrice rappelle aux parents qu'ils peuvent déposer leur enfant devant les barrières mais ne pas se garer devant.

-Ne pas s'attarder devant le portail.

-Les enseignantes contrôlent l'identité des personnes au portail, c'est pourquoi le portail n'est ouvert qu'à condition qu'une enseignante s'y trouve.

-Le portail est fermé à clé le plus tôt possible le matin et l'après-midi. Nous demandons aux parents particulièrement ceux de maternelle, d'arriver plus à 8h50 que 9h, le temps de laisser son enfant à l'enseignante. Ne pas s'attarder dans les couloirs.

Remarque de Mme SAYSSET : les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à la porte de la classe en MS/GS.

-Les parents de maternelle sont autorisés à entrer pour amener et récupérer leurs enfants. Ceux d'élémentaire entrent, sur le temps scolaire et sur le temps ALAE, avec l'accord des directrices de l'école et de l'ALAE.

-Aider en signalant un sac suspect ou un véhicule suspect.

-Les sorties et voyages scolaires sont autorisés par les autorités.

### **3. Lecture et vote du règlement intérieur :**

Le règlement de l'école s'appuie sur le règlement départemental des écoles publiques.

Le règlement est lu et approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

### **4. Bilan de la coopérative scolaire :**

L'association des parents d'élèves organise des manifestations en vue d'améliorer la vie des élèves à l'école en donnant plus de moyens aux enseignants pour réaliser des projets.

L'aide de nouveaux parents est bienvenue, n'hésitez donc pas à contacter les membres de l'association.

La coopérative scolaire a pour but le financement des projets éducatifs de l'année scolaire (achat de matériel, financement de projets, de sorties liées à des projets).

•Solde du compte au 01.09.18 : 6030,88 € (subvention mairie incluse, participation de rentrée des parents et don APE non inclus). Les comptes 2017-2018 ont été vérifiés par Angelica Sicard, remerciée par la directrice.

•Subvention de la mairie : 1000 €.

•Participation des parents : 1 060 € (au 04.10.2018) soit 9 € par élève. Le montant moyen par élève est inférieur à celui de l'an passé pour le moment (10,49 € en 2017). Un rappel a été fait dans les cahiers de liaison.

•L'APE Jacques a dit Récric' a versé un don de 2 200 € fin septembre (2000 euros avait été versé à la rentrée 2017). L'équipe enseignante remercie l'association pour toutes ses actions et félicite l'association pour tous les bénéfices réalisés.

Pour rappel, les dons de l'APE versés les années précédentes :

- 2016-2017 : 3500€

- 2017-2018 : 3500€

•Pour information, les bénéfices des photos de classe de juin : 344,40€.

Le budget de la coopérative sera complété dans l'année grâce à :

•une **vente de photos individuelles et frères/sœurs** de fin d'année.

•un **marché de Noël**, le vendredi 14 décembre, à 18h, à la salle Gruvel. Il sera précédé du spectacle de l'ALAE.

•une **vente de photos de classe** en fin d'année scolaire.

L'APE Jacques a dit : récré activ' contribuera également au budget de la coopérative scolaire grâce à un don issu des bénéficiaires des manifestations suivantes :

- un « **vide ta chambre** », qui a eu lieu le dimanche 14 octobre
- une **vente de calendriers**
- un **loto**, le vendredi 8 février à 20h30, les parents sont invités dès à présent afin d'aider à récolter des lots
- le **carnaval**, le dimanche 7 avril
- une **kermesse suivie d'un repas**, le samedi 29 juin. Le spectacle de l'ALAE se déroulera le même jour.

Grâce à l'APE les enfants pourront également assister à un spectacle, le vendredi 21 décembre, et se réunir autour d'un goûter de Noël ce même jour.

## **5. Présentation du projet d'école 2018-2022 :**

Le projet d'école s'inscrit dans la loi d'orientation de 1989. Il est obligatoire. Il a un rôle moteur dans et autour de l'école. Sa finalité est d'accroître l'efficacité de l'école. Ce projet vise à promouvoir une meilleure réussite scolaire, à prendre en compte l'enfant à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école, en coordonnant les interventions des équipes pédagogiques.

C'est un projet pédagogique centré sur l'élève et ses apprentissages prenant en compte les nouvelles orientations de l'école primaire (mise en place des cycles, compétences à acquérir et programmes officiels). Il a pour but de mettre en relation les objectifs nationaux et la situation locale.

La durée moyenne d'un projet d'école est de 3 ans. Il est validé par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription. Une présentation du projet d'école est faite en conseil d'école mais il n'est pas diffusé aux parents car c'est un document de travail interne à l'équipe enseignante et à l'éducation nationale.

Le projet se décline en trois axes principaux :

**AXE 1 :** Permettre l'individualisation des parcours. L'objectif prioritaire de notre école est de développer la continuité dans l'ensemble des domaines. Il s'agira de mener des actions afin de créer des outils mémoire, favoriser le parcours citoyen, mettre en oeuvre les APER (attestation de première éducation de la route) et APS (apprendre à porter secours), favoriser le parcours culturel, et développer les interactions avec le collège.

**AXE 2 :** Le parcours de réussite de l'élève. L'objectif prioritaire de notre école est de favoriser la progression de tous les élèves. Les actions porteront sur le travail du geste d'écriture et permettront de favoriser l'acquisition des compétences en orthographe et en production d'écrit, favoriser l'acquisition des compétences mathématiques et les pratiques sportives.

**AXE 3 :** Développer la responsabilisation des élèves. L'objectif prioritaire de notre école est d'inciter les élèves à développer des comportements de responsabilité, d'autonomie, et de coopération. Il s'agira de favoriser les échanges et la coopération, de développer la coordination avec l'ALAE, de créer des outils de communication entre les élèves et de développer la citoyenneté.

## **6. ALAE, Équipement, travaux:**

### **ALAE**

Question des parents : Y-a-t-il plus d'enfants à la garderie et au TAP cette année ?

Réponse de l'ALAE : Les effectifs sont en augmentation. A 16h00, il y a en moyenne 60 enfants qui fréquentent les TAP et la garderie.

Question des parents : S'il y a trop d'enfants à la garderie, certains sont-ils dirigés vers les TAP ?

Réponse de l'ALAE :: Non, d'une part à cause des horaires. Les TAP durent jusqu'à 17h30, il n'est pas possible de récupérer son enfant en cours d'activité. D'autre part les TAP sont construits sur des cycles : les enfants sont inscrits pour tout le cycle.

Question des parents : Le personnel encadrant est-il suffisant pour les activités TAP et pour la garderie ?

Réponse de l'ALAE : Le taux d'encadrement est respecté pour l'effectif global. Le vendredi il y a moins de fréquentation au TAP, une animatrice peut alors se libérer pour renforcer l'encadrement en garderie simple si besoin.

A la cantine, une aide supplémentaire a été demandée et acceptée, les effectifs étant également en hausse.

Question des parents :

Avez-vous prévu des manifestations cette année ?

Réponse de l'ALAE : Sont programmées les manifestations suivantes :

- spectacle de l'ALAE pour Noël, le vendredi 14 décembre
- dimanche 7 avril : Carnaval, une chasse au trésor sera organisée
- participation à la fête de l'école (spectacle) le samedi 29 juin

### **Travaux réalisés durant l'été et équipements:**

- Entretien courant
- Achat d'un meuble pour la classe de Mme SAYSSET
- Contrôle de la structure de jeu des maternelles et des vélos/trottinettes
- Réfection peinture couloir préfabriqué
- Achat de matériel informatique : 10 nouveaux ordinateurs portables HP ont été livrés dès la rentrée. Nous attendons l'intervention de la responsable informatique de la circonscription pour faire l'installation de ces ordinateurs. Nous remercions la mairie pour cet investissement.
- Installation d'un système d'alarme PPMS
- Les tracés au sol dans la cour de maternelle ont été effectués à la rentrée et ceux de la cour d'élémentaire rectifiés en juin. Nous remercions les parents de l'APE pour leur aide et leur efficacité dans la cour élémentaire et la mairie pour la cour de maternelle.

L'équipe enseignante remercie les employés municipaux, pour leurs interventions à l'école.

### **Demandes à la mairie :**

Question des parents : Où en est-on du projet de remplacement des préfabriqués ?

Réponse de la mairie : Nous avons déjà répondu à cette question lors du dernier conseil d'école en juin. Même si, du point de vue de l'école, il s'agit d'une nouvelle année scolaire qui débute, pour la Mairie, la position n'a pas changé puisque le budget se vote par année civile.

Comme nous l'avons dit à ce moment-là, une entreprise spécialisée dans les préfabriqués a été contactée. La location de préfabriqués neufs s'élève à 600 € par classe et par mois ; l'achat, quant à lui, tourne autour de 60 000 € sans compter le système de climatisation/chauffage ni le terrassement. Il faudrait donc un budget de 120 000 € pour les 2 classes.

Par rapport à une solution pérenne, la construction d'un bâtiment en dur coûterait environ 200 000 €.

L'une ou l'autre des solutions supposent un emprunt. Lors du vote du budget 2018, ce sujet du remplacement des préfabriqués avait été écarté par les conseillers municipaux puisqu'il n'y a pas de crédit possible pour ce projet.

Au cours des semaines à venir, nous allons débiter le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019. C'est une discussion budgétaire abordée par les élus qui consiste à prendre de nombreuses

décisions sur les orientations générales du budget en vue de programmer les actions qui seront menées au cours de l'année, en tenant compte des priorités et des évolutions de la situation financière de la collectivité.

Question des parents : Avez-vous reçu le devis pour le remplacement des chauffages de ces deux classes ?

Réponse de la mairie : Il n'y a pas eu de devis demandé mais deux radiateurs défectueux ont été remplacés. Est-ce qu'il fait froid dans les classes ? Le personnel municipal ainsi que l'équipe enseignante savent que s'il fait froid ils peuvent allumer les radiateurs. La Municipalité n'a jamais déterminé de date quelconque à partir de laquelle les usagers peuvent allumer le chauffage. Dès qu'ils en expriment le besoin, ils sont tout à fait autorisés à les allumer, dans les bonnes conditions d'utilisation.

Question des parents : Concernant le PEDT, une réunion ou un projet est-il prévu ? Sera-t-il reconduit ?

Réponse de la mairie : Le PEDT a été reconduit. Une réunion sera programmée à partir de janvier.

Question des parents : La modification de sens de circulation avec un sens de circulation unique est-il envisageable ?

Réponse de la mairie : Les riverains ne sont pas tous favorables à cette modification. Il faudra retravailler le projet.

Question des parents : Nous avons un très bon retour sur le changement de prestataire pour la cantine, nous avons évoqué une communication à l'attention des parents (concernant les prix, les délais de carences ...) est-il prévu ? Le délai de carence en cas d'absence d'un enfant pour la cantine est-il toujours de 5 jours ?

Réponse de la mairie : Nous avons déjà répondu à cette question en conseil d'école : le règlement intérieur qui est notifié à tous les parents et mis en ligne sur le site internet de la Commune, après chaque modification, apporte ces réponses.

Par ailleurs, chaque nouvelle famille dont l'(les) enfant(s) intègre(nt) pour la première fois l'école de Labastide est reçue par la Mairie, individuellement, de façon à échanger plus longuement. Au cours de cette entrevue, nous reprenons ensemble tous les points de ce règlement et les parents sont informés du fait que, dès sa modification, la nouvelle version est immédiatement insérée sur le site internet.

Ainsi donc, pour répondre à la question, lorsqu'un enfant est malade, les deux premiers jours sont facturés. Par contre, les repas ne sont plus comptés ni facturés à partir du troisième jour, à condition que la Mairie ait été prévenue dès le premier jour d'absence (appel ou mail au secrétariat de Mairie avec la fourniture d'un justificatif médical).

Pour ce qui concerne une absence prévue, il convient de le signaler au secrétariat une semaine à l'avance.

Attention, il est toutefois rappelé que le secrétariat est fermé le mercredi après-midi.

De la même façon, le fait d'informer l'école de l'absence de son enfant n'annule pas automatiquement les repas puisqu'il revient aux parents, comme on vient de le dire, d'en informer directement la Mairie si l'absence doit dépasser deux jours. En ce qui concerne le délai pour les inscriptions, les modifications et les annulations, comme le prévoit le règlement intérieur, celles-ci doivent être formulées par écrit une semaine avant auprès de la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat. Ceci afin de mieux répondre aux contraintes techniques du service de restauration.

Toute modification, annulation et inscription doivent être faites par écrit, également auprès de la Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat. Le délai imparti est fixé à une semaine avant, pour mieux répondre aux contraintes techniques du service de restauration. Dans le cas contraire les prestations seront facturées.



Question des parents : Un « plan gaspillage » était en place l'année dernière, est-il toujours possible et efficace ? Les quantités fournies par le prestataire sont-elles suffisantes pour couvrir les deux services ?

Réponse de l'ALAE : Ce projet autour du gaspillage a été mené l'année dernière avec le SICOVAL. Il n'est pas reconduit cette année même si on reste vigilant à ce propos. Quant aux quantités, par exemple, pour les entrées, il est possible d'avoir soit une petite portion pour goûter (si on pense ne pas trop aimer) soit une portion normale si on aime.

Les retours des enfants sont positifs au niveau du changement de prestataire : les quantités sont suffisantes mais il y a moins de supplément par rapport à l'année dernière.

Nous allons essayer de continuer à travailler pour diminuer le niveau sonore à la cantine.

Nous attendons une personne supplémentaire.

Complément de la mairie : En ce qui concerne les entrées et les desserts en parts individuelles ou la viande, les quantités par enfant sont celles recommandées par les nutritionnistes. Pour les légumes ou l'accompagnement, il y en a toujours plus.

Il peut arriver qu'il y ait des erreurs quant aux quantités livrées : dans ce cas-là, le personnel appelle le prestataire afin de l'en avertir puisque celui-ci est tenu de livrer le nécessaire, comme cela est exigé.

Question des parents : Est-il possible d'avoir un retour ou un accusé de réception du secrétariat de mairie lorsque les parents formulent une demande de modification d'inscription à la cantine ?

Réponse de la mairie : Pendant le congé de maternité de Marie, Laurence a été débordée du fait du surcroît d'activité. Il est possible que, parfois, les secrétaires de Mairie aient oublié de répondre, à cause d'une forte affluence ; mais, normalement, l'accusé de réception est systématique. Nous allons bien-entendu faire remonter cette requête aux secrétaires afin que chaque message des parents ait une réponse automatique.

La séance est levée à 20h10.

Secrétaires de séance : Mme FAURE, Mme Sicard, Mme Aurélie Saint-Cricq